

DEMANDE D'AGRÈMENT D'INTERVENANTS BÉNÉVOLES

Activités sportives à encadrement renforcé

École :

Circonscription :

Année Scolaire :

Sélectionner l'activité : **Natation** **Escalade** **Cyclisme** **Équitation**

Lieu de l'activité :

Classe(s) concernée(s) :

Période : du _____ au _____

Demande d'agrément

Les personnes ci-dessous ont participé à la réunion d'information et ont satisfait aux conditions requises dans le département.

								Validé	N Vali
NOM d'usage	Prénom	Nom de naissance <i>si différent</i>	Date de naissance	Ville de naissance + n° du département + arrondissement	Pays de naissance*	Adresse mail	Date d'agrément	Encad	Accom
						@			
						@			
						@			
						@			
						@			
						@			
						@			
						@			
						@			

*Pour les personnes nées à l'étranger, joindre la photocopie de la carte d'identité

La validité du stage est de cinq années scolaires consécutives sauf nouvelles dispositions réglementaires (N.B. escalade / 1 an). L'agrément est délivré pour une durée d'un an (Vérification annuelle)

Fait à, le
Le directeur d'école

Fait à, le
L'inspecteur de l'éducation nationale
de la circonscription 1^{er} degré
L'IEEN

Agrément accordé
Fait, le
pour l'IA- DASEN de
et par délégation, l'adjoint(e) au DASEN,

DEMANDE D'AGRÉMENT D'INTERVENANTS BÉNÉVOLES

Activités sportives à encadrement renforcé

École :

Circonscription :

Année Scolaire :

Sélectionner l'activité : **Natation** **Escalade** **Cyclisme** **Équitation**

Lieu de l'activité :

Classe(s) concernée(s) :

Période : du _____ au _____

Demande de renouvellement d'agrément

Liste des **intervenants bénévoles déjà agréés** les années scolaires précédentes et susceptibles d'intervenir cette année scolaire

NOM d'usage	Prénom	<i>Nom de naissance si différent</i>	Date de naissance	Ville de naissance + n° du département + arrondissement	Pays de naissance*	Adresse mail	Date d'agrément
						@	
						@	
						@	
						@	
						@	
						@	
						@	
						@	

*Pour les personnes nées à l'étranger, joindre la photocopie de la carte d'identité

La validité du stage est de cinq années scolaires consécutives sauf nouvelles dispositions réglementaires (N.B. escalade / 1 an). L'agrément est délivré pour une durée d'un an (Vérification annuelle)

Fait à, le

Le directeur d'école
CPC

Fait à, le

L'inspecteur de l'éducation nationale
de la circonscription 1^{er} degré
IEN

Agrément accordé
Fait, le

pour l'IA- DASEN de
et par délégation, l'adjoint(e) au DASEN,